

Florence Bellivier est Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense depuis 2003 où elle enseigne le droit civil et le droit pénal et dont elle co-dirige, de concert avec Xavier Lagarde, le M2 Droit privé depuis huit ans. Membre du centre de droit pénal et de criminologie de l'Université de Paris Ouest (dir. P. Beauvais et E. Fortis), elle est aussi membre associée du Centre de recherche en droit des sciences et techniques de l'Université Paris I- Panthéon Sorbonne (dir. C. Noiville). Depuis janvier 2010, elle est l'un des directeurs adjoints de l'UFR droit de Paris Ouest Nanterre La Défense. C'est dans ce cadre qu'elle a été responsable de la révision des maquettes de licence droit pour le LMD3.

Depuis son doctorat, soutenu en 1997, ses recherches et publications ont principalement porté sur la bioéthique, les biotechnologies, le droit médical et de la santé. Elle a ainsi co-écrit, avec C. Noiville, *Traité des contrats. Contrats et vivant*, LGDJ, 2006 et *Les biobanques*, PUF, Que sais-je ? (2009) ; elle a codirigé, toujours avec C. Noiville, *La bioéquité, Autrement* (2009). Elle devrait achever sous peu un manuel de *Droit des personnes* (à paraître chez Domat).

Depuis 2007, du fait des fonctions qu'elle exerce à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (secrétaire générale en 2007 puis secrétaire générale adjointe depuis 2010) et à la Coalition mondiale contre la peine de mort qu'elle préside depuis 2011, elle a réorienté en partie son activité vers le droit pénal international qu'elle enseigne avec Marina Eudes. Toutes deux ainsi qu'Isabelle Fouchard rédigent du reste un manuel de droit international pénal (à paraître en 2016 aux PUF).

S'agissant du droit pénal, Florence Bellivier a publié : « La santé est-elle une valeur pénalement protégée ? », dans Santé et droit, numéro spécial de la *Revue générale de droit médical*, dirigé par A. Catherine et M. Couturier, décembre 2010, p. 21 et s. ; les entrées « Châtiments corporels » (p. 216 et s.) et « Infanticide » (p. 699 et s.) du *Dictionnaire de violence* (sous la dir. de M. Marzano), PUF, 2011, dont elle a été membre du comité scientifique ; "Qu'est-ce qu'interdire dans le champ de la bioéthique ?" (à paraître en 2013). Elle a co-dirigé, avec C. Duvert, « Les victimes : définitions et enjeux » numéro spécial des *Archives de politique criminelle*, 2006, n° 28 ; "La peine de mort au Japon : la loi du silence", Rapport d'enquête sur la peine de mort au Japon, co-rédigé pour la FIDH, avec D. Van Raemdonck et Jia-Zhen Wu, octobre 2008, disponible sur : [http://www.fidh.org/IMG/pdf/Japon505f\\_6.10.2008.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/Japon505f_6.10.2008.pdf)